

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 987

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 9**

À l'alinéa 14, substituer au mot :

« quatre »

le mot :

« deux ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit d'un amendement de repli dont l'objet est d'assurer au nouveau conseil d'évaluation davantage d'indépendance vis-à-vis du ministère, afin que ce dernier ne soit pas juge et partie de ces propres méthodes pédagogiques.